

déclarait toujours que nos ouvriers doivent se contenter d'un salaire moins élevé, en raison du coût de la vie.

Que constatons-nous maintenant? Notre économie s'achemine de plus en plus vers une intégration avec celle des États-Unis. On a dit, je crois, que cette année nos importations en provenance d'outre-frontière seront de l'ordre de 1,900 millions, et que, à l'exception de l'or, nos exportations vers ce pays ne seront que d'environ 200 millions inférieures aux importations qui en proviennent. Ainsi nos exportations vers la république voisine seront presque deux fois supérieures à celles de 1946. Il est inévitable qu'au fur et à mesure que l'exportation de nos produits primaires vers les États-Unis augmentera, le prix de ces marchandises sur le marché domestique se fondera sur le prix en vigueur aux États-Unis plutôt que sur les cours en vigueur sur les marchés d'Europe ou de Grande-Bretagne. Ainsi au Canada à l'heure actuelle le prix de la viande et des sciages est le même que dans la république voisine; de fait, il est supérieur de 10 p. 100. A mesure que les liens qui unissent l'économie de nos deux pays se resserreront,—ce qui n'est pas impossible,—nos consommateurs paieront plus cher tous les produits secondaires.

A la dernière session, notre collègue de Churchill (l'honorable M. Crerar) a mentionné les automobiles et certains appareils électriques au nombre des articles dont le prix au Canada est plus élevé que chez nos voisins du sud. J'ai noté ses chiffres; d'après lui, l'augmentation s'établissait à environ 25 p. 100 dans un cas et à 30 p. 100 dans l'autre. Ces hausses sont peut-être caractéristiques. La statistique révèle que les consommateurs canadiens ont affecté 1,200 millions à l'achat d'automobiles et d'appareils électriques en 1948; or le sénateur de Churchill a signalé que cette année-là nos consommateurs avaient versé 3 millions de plus, à l'égard de ces deux catégories de marchandises, que les consommateurs américains. La raison est manifeste. Cela tient à la structure générale de notre économie. Advenant que tous les prix des produits primaires soient supérieurs de 10 p. 100 à ceux des États-Unis, il en découlera une situation presque intolérable susceptible d'avoir des répercussions sociales épouvantables. Je veux souligner la gravité et la portée d'une telle situation et je suis sûr que le seul remède consiste à accroître la concurrence.

L'honorable M. Horner: Je signale que les bestiaux canadiens qui franchissent la frontière doivent acquitter des droits de douane.

L'honorable M. Robertson: Vous avez raison, mais j'espère qu'aux termes de l'accord proposé ce droit sera diminué, sinon aboli. Mon collègue de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner) l'espère sans doute lui aussi. C'est un sentiment parfaitement légitime. Pour ma part je me réjouirais de la suppression de ce droit à l'égard de tout produit exporté par la Nouvelle-Écosse vers les États-Unis. J'affirme de nouveau qu'à mon avis le problème n'offre qu'une solution: une production accrue de marchandises fabriquées avantageusement ou, si l'on veut, la concurrence accrue.

Comme l'ont signalé le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) et le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), le projet de loi dont nous sommes saisis constitue une mesure provisoire, un palliatif, présenté en vue de prévenir des achats à outrance en ce moment. J'estime qu'il suffit pour cela de disposer d'assez de marchandises pour tout le monde. Quant aux signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, il s'agit pour eux de supprimer au plus tôt les obstacles à la liberté des échanges commerciaux entre eux.

L'honorable M. Horner: A votre avis, la semaine de quarante heures ne résoudrait pas le problème?

L'honorable M. Robertson: La semaine de quarante heures n'a rien à voir ici. Ceux qui préconisent la semaine de quarante heures ne cherchent pas tant à réduire les heures de travail hebdomadaire qu'à obtenir un meilleur salaire à l'égard des heures de travail en sus de quarante heures.

L'honorable M. Horner: Mais il faut reconnaître que la semaine de quarante heures diminue la production.

L'honorable M. Robertson: Il ne s'ensuit pas nécessairement, parce que la semaine de 40 heures est adoptée, qu'un employé ne puisse pas travailler plus que ce nombre d'heures. Ainsi, peu importe qu'un cultivateur travaille 365 jours par années, ou qu'il ne vive sur sa terre que deux semaines au printemps et à l'automne, pour passer le reste du temps,—c'est le cas, me dit-on, d'un cultivateur du sud de la Saskatchewan,—dans une suite de pièces confortables à l'hôtel. Certains cultivateurs sont riches; d'autres ne le sont pas. D'aucuns mènent leurs affaires de telle manière; les autres préfèrent procéder différemment. Ce qui importe, c'est d'assurer la plus forte concurrence possible. Or j'allègue que, pour un motif ou un autre, la concurrence n'a pas eu les coudées franches depuis cinq ans.

Des voix: Très bien!